

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Transports Guidés

Saint-Martin-d'Hères, le 07 JUIN 2010

Le Directeur du S.T.R.M.T.G

aux

Responsable du BIRM 05,
Responsables des BDRM 73 et 74
Responsables des BIRMTG 25, 38, 63, 65
et 75



Objet : Avis sur la procédure de culottage des câbles multitorons à l'alliage de la société MONTAVAL

Référence : 054 /2010/DEE/JD/MONTAVAL - Procédure de culottage 00NTME10 .odt

Affaire suivie par : Jacques Dubuisson – DEE

Tél : 04.76.63.78.72 / Fax : 04.76.42.39.33

courriel : jacques.dubuisson@developpement-durable.gouv.fr

Je vous informe que nous émettons un avis favorable à la procédure de culottage 00NTME10 Révision 0 des câbles multitorons à l'alliage de la société MONTAVAL.

Cette procédure s'applique aux câbles de funiculaires et de téléphériques.

Pour le directeur du STRMTG et par
délégation
le Responsable de la division Réseau
de Contrôle



Christophe SION

PJ :

Copie à : Société MONTAVAL – Monsieur BELTRAMI + CS + HP + TITRE

Présent
pour
l'avenir